

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 NOVEMBRE 2017 A 20H30**

PRESENTS : M GABAS / MME ARSLANIAN / MME GASC / M QUINTILLA / MME LABARRERE / M BLAYA / M LABURTHE / MME LABAT / MME MOLAS / M PRUGUE / M ESPIAU / MME MONGIS / MME COLLADELLO / M FALTRAUER / M BORDENAVE / M KUBIAK / MME CARDONA / MME GARCIA / MME ROLANDO

EXCUSES : M LACROIX / M TOUYAROU / M FAGET / MME LABARTHE / M RENARD / MME SEMPERE / MME CLERMONT / M LAMORT

ONT DONNE PROCURATION : M LACROIX / M TOUYAROU / MME LABARTHE / M RENARD / MME SEMPERE / MME CLERMONT

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 12 septembre 2017 au vote du Conseil Municipal. Celui-ci est adopté à l'unanimité. Il demande l'inscription d'une question supplémentaire reçus par mail et validée par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour est donc le suivant :

ORDRE DU JOUR :

12. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017
13. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCGA AU 1^{ER} JANVIER 2018
- ~~14. TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION MANEGES FORAINS/METIERS/CIRQUES~~
15. CREDITS SCOLAIRES – VERSEMENTS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES
16. PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES VALLEES DE L'OSSE, DE LA GUIROUE ET DE L'AUZOU ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA GELISE ET DE L'IZAUTE
17. DEMANDE ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 484
18. VENTES DE MATERIEL MUNICIPAL USAGER
19. MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX D'INTERPRETATION
20. FNADT ET DETR MAISON MEDICALE
21. PRISE EN CHARGE VOIRIE MONSIEUR LABERGERE
22. PRIME NAISSANCE EXCEPTIONNELLE

QUESTIONS DIVERSES

10. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2017

Monsieur QUINTILLA donne lecture du projet de BS 2017.

Celui-ci s'équilibre à 149 000 € en fonctionnement et 239 940 € en investissement.

FONCTIONNEMENT

<i>RECETTES</i>			<i>DEPENSES</i>		
7381	Taxes et droits de mutation	41 000	60612	Energie	20 000
74121	Dotation de Solidarité Rurale	80 000	6227	Frais actes avocat pour TA	2 160
774	Solde FISAC	16 000	6574	Subventions associations	14 600
74718	Subvention réfugiés	4 000	739223	Fonds de péréquation	1 000
74832	Fonds départemental TP	8 000	6231	Annonces et insertions	8 000
			023	Virement section investissement	99 240
			657362	Subvention réfugiés au CCAS	4 000
	TOTAL	149 000		TOTAL	149 000

INVESTISSEMENT

<i>RECETTES</i>			<i>DEPENSES</i>		
1381	Subvention Etat gendarmerie	140 700	21/23	Copieur école musique	1 200
021	Virement section fonction.	99 240	21/23	Ordinateur école musique	450
			21/23	Etude énergétique hall expo	5 400
			21/23	Gendarmerie (avenants)	90 000
			21/23	Extension vidéo protection	8 000
			21/23	Acquisition parcelle ex-Gerderes Gélise	6 000
			21/23	Extension cantine MOE	21 600
			21/23	Tondeuse espaces verts	30 000
			21/23	Cantine Félix Soulès	77 290
	TOTAL	239 940		TOTAL	239 940

SUBVENTIONS

Tennis de table	1 000
ECLA	1 000
Elus'Action	4 000
Amis Maison de Retraite (monte handicapés)	2 500
Club taurin (70 ans)	1 500
Angélique et les chats d'Oc	650
Flamme de l'Armagnac	3 500
Divers	450
TOTAL	14 600

Le budget supplémentaire 2017 est adopté à l'unanimité.

11. MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCGA AU 1^{ER} JANVIER 2018

Comme exposé dans la délibération de la CCGA en date du 07/09/2017 (dont vous avez eu copie), les statuts de la communauté de communes doivent être modifiés pour tenir compte :

- Du transfert à la CCGA au titre de compétence obligatoire, de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations) au 01/01/2018
- Les communes de la CCGA restent compétentes en matière de documents d'urbanisme

- La compétence assainissement non collectif devient une compétence facultative et non plus optionnelle

Les conseils municipaux doivent se prononcer sur cette modification des statuts dans les trois mois suivant la délibération de la communauté de communes. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

- ⇒ Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LABURTHE Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Gélise et le l'zaute qui présente l'évolution des syndicats de rivière suite à la loi Notre. Il est satisfait du travail accompli depuis 2008. Il continuera dans la nouvelle structure où il sera vice-président. Les travaux en cours seront poursuivis. Il tient à souligner le travail accompli par la secrétaire du syndicat Madame TARRIDE.
- ⇒ Monsieur GABAS félicite Monsieur LABURTHE de son entière implication mais dit son inquiétude face à ces grosses structures au sein desquelles les décisions et les responsabilités sont diluées.

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts à l'unanimité.

12. TARIFS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC : INSTALLATION MANEGES FORAINS/METIERS/CIRQUES

- ⇒ Monsieur le Maire demande le retrait de cette question qui sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil. Il faut réfléchir à une tarification plus juste que celle au m².

13. CREDITS SCOLAIRES – VERSEMENTS AUX COOPERATIVES SCOLAIRES

Dans sa séance du 22 juin 2017, le Conseil Municipal a délibéré sur le montant des crédits par élève alloués aux écoles primaire et maternelle pour les deux ans à venir soit 2017 et 2018.

Comme la possibilité leur en est offerte, une partie des crédits peut être versée à la coopérative scolaire de chaque établissement sous réserve d'une demande justifiée des chefs d'établissements.

Depuis plusieurs années, les coopératives reçoivent donc 2 000 € pour la primaire Félix Soulès et 1000€ pour la maternelle Beausoleil.

L'école Beausoleil vient de demander ce versement à la coopérative maternelle.

Or, au BP 2017 les subventions aux deux établissements n'ont pas été inscrites ce qui bloque la possibilité de mandater la somme à la coopérative scolaire : une délibération permettra ce mandatement.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces sommes (en tant que maximum en subvention), sachant que cela ne modifie pas le montant total alloué à chaque école, mais seulement la façon d'être versé, ce versement étant fait au compte 6574 (subvention aux associations : les coopératives scolaires étant des associations) et les autres dépenses étant réglées sur factures directement par la mairie au compte 6067.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention MME ROLANDO.

14. PROJET DE PERIMETRE DE FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES VALLEES DE L'OSSE, DE LA GUIROUE ET DE L'AUZOU ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA GELISE ET DE L'IZAUTE

Après délibération des deux syndicats (Auzoue et Gélise), Monsieur le Préfet a pris un arrêté de périmètre de fusion.

Vous avez eu copie de l'arrêté ci-dessus mentionné ainsi que le projet de statuts.

Conformément à l'article L 5212-27 du code général des collectivités territoriales, la commune dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer. Sans réponse dans cette période, l'avis est réputé favorable.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

15. DEMANDE ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AB 484

Madame Pascale PETIT, domiciliée 14 Avenue de Sauboures, a sollicité la commune en vue de l'acquisition éventuelle d'une partie de la parcelle AB 484 (vous avez eu copie du plan).

Il s'agit d'une bande d'environ 10 mètres de long sur 4 mètres de large située derrière sa maison.

Il est proposé un prix de vente de 200€, soit 5€ le m². Les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de Madame Pascale PETIT.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

16. VENTES DE MATERIEL MUNICIPAL USAGER

Plusieurs types d'objets et de matériels appartenant à la commune sont entreposés dans les entrepôts municipaux et ne sont plus utilisés dans les différents locaux municipaux, la plupart ayant été remplacés. Il est proposé de vendre ces matériels sur des sites internet de ventes aux enchères spécialisés pour les collectivités publiques (ex : Agora Store).

Il vous est donc proposé de voter le principe de vente de ces objets selon la grille des prix suivante :

- Chaises en fer : 3€ l'unité (15€ les 6)
- Bureaux d'écoliers : 30€ l'unité
- Tables de restaurant en bois massif : 25€ l'unité
- Vitrine d'exposition : 50€ l'unité
- Lustres : 50€ l'unité
- Appliques lumineuses : 10€ l'unité
- Chaises en plastique : 7€ l'unité
- Chaudière fioul CHAPPÉE : 80€
- Chaudière fioul CHAPPÉE : 120€
- Chaises en bois paillées : 8€ l'unité

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

17. MISE A DISPOSITION DE PANNEAUX D'INTERPRETATION

Dans le cadre du projet « *L'Armagnac Confidentiel, pierres secrètes et vignes gourmandes en Pays d'Armagnac* » un, ou plusieurs, panneaux d'interprétation sont mis à disposition des communes du territoire, qui ont été sollicitées par le Pays d'Armagnac afin d'intégrer 20 sites patrimoniaux dans ce projet faisant suite à la délibération du Comité Syndical du Pays d'armagnac du 18 octobre 2017.

Cette mise à disposition gracieuse doit faire l'objet d'une convention dont vous avez eu copie en annexe.

En ce qui concerne Eauze, il est prévu 2 panneaux qui seront apposés auprès des chapelles de Maignan et de Pléou.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

18. FNADT ET DETR MAISON MEDICALE

Depuis 2016 un dossier a été déposé en sous-préfecture pour solliciter de la DETR.

Le projet n'étant pas assez avancé (nécessité de fournir un estimatif détaillé par lot), il a été reporté sur 2017.

La sous-préfecture a orienté le projet vers un autre fonds le FNADT, mais toujours le même obstacle se présente pour bénéficier des attributions 2017.

Renseignements pris, la préfecture nous conseille de redéposer un dossier dans les deux dispositifs (DETR traité par les préfets) et FNADT (traité par la préfecture de région le SGAR).

Vous avez eu copie du coût estimatif détaillé établi par le maître d'œuvre l'Atelier LAVIGNE en distinguant la Maison Médiale et la Place de la Belle Marie.

Le plan de financement proposé pour la Maison Médicale est le suivant :

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
- Travaux	708 380	- DETR/FNADT	150 000
- Honoraires MOE	52 185	- Département	100 000
- Honoraires divers	35 395	- Fonds propres	200 000
- Divers aléas	21 250	- Emprunt	367 310
<u>TOTAL</u>	<u>817 310 HT</u>	<u>TOTAL</u>	<u>817 310 HT</u>

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser son président à solliciter les subventions au titre de 2018 et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour l'aboutissement de ce projet.

- ⇒ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur plusieurs points :
- les esquisses du projet seront présentées au Conseil Municipal. Après réunion avec la maîtrise d'œuvre le 30 novembre prochain les plans seront transmis aux conseillers.
 - la recherche de médecins : 2 candidats 1 médecin italienne et 1 urgentiste de Mantes la Jolie semblent intéressés.
 - il évoque le courrier qu'il a adressé aux ministres concernés ainsi qu'aux parlementaires gersois et aux journaux (ci-joint copie du courrier).
 - sa rencontre avec les médecins de la maison de santé pluridisciplinaire de Nogaro – à leur demande -. En effet la charge de travail a augmenté du fait de la demande venant d'Eauze et d'autre part si leur structure veut évoluer ils doivent élargir leur périmètre. Le projet serait que la maison de santé d'Eauze fasse partie du pôle territorial de santé en travaillant avec Nogaro.

=>M KUBIAK demande :

- o Quel est l'impact du manque de médecins sur Eauze dans l'activité des pharmacies (emploi et chiffre d'affaire) ?
- o Ne vaut-il mieux pas jouer "groupé" quand il s'agit de traiter un problème national comme le manque de médecins ?

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la majorité. 1 abstention MME SEMPÈRE par procuration.

10. PRISE EN CHARGE VOIRIE MONSIEUR LABERGÈRE

Monsieur LABERGÈRE, propriétaire d'un lotissement au lieu dit « Aux Caillaouas » sollicite la commune pour qu'elle intègre dans le domaine public la voirie et les espaces communs dudit lotissement.

Le dossier des ouvrages exécutés a été vérifié par Monsieur PERENCIN DST.

Monsieur le Maire propose la prise en charge de la voirie, des réseaux pluvial et éclairage public, des espaces verts communs sauf les haies mitoyennes à l'espace public qui demeureront au lotisseur à charge pour lui de les céder aux riverains concernés.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis. La mise en place de l'enquête publique par arrêté du Maire n'est pas nécessaire du fait que ce transfert n'entraîne pas de modification quant aux fonctions de desserte de cette voie.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

11.PRIME NAISSANCE EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre de la politique familiale définie par la Municipalité, afin d'encourager l'installation de jeunes ménages, une allocation dite « Chèque Enfant » de l'ordre de 150€ par enfant a été votée par le Conseil Municipal en sa séance du 30 juin 2014.

Le 11 septembre 2017 est née sur le territoire de la commune d'Eauze une petite fille au domicile de ses parents. Aussi, il vous est proposé d'allouer à sa famille une allocation exceptionnelle de 300€ afin de marquer cette naissance élusate, chose devenue rare.

Par la même occasion, et par rétroaction, il est proposé de verser cette même somme à une autre famille ayant mis au monde une petite fille à Eauze le 10 décembre 2015.

Les conditions et critères d'attribution demeurent inchangés.

Pour bénéficier de cette allocation, il est nécessaire que l'un des parents au moins ait son domicile à Eauze et y vive depuis plus 6 mois.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

⇒ Monsieur le Maire donne un bilan des primes versées à ce jour :

- 2014	20 naissances	=	3 000 €
- 2015	15 "	=	2 250 €
- 2016	21 "	=	3 150 €
- 2017	16 "	=	2 400 €

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- M le Maire :

a)Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 11 décembre à 19H pour permettre au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) de présenter le projet "liaison douce" qui a été élaboré par le CAUE et l'architecte et le paysagiste conseil de la DDT du Gers. C'est le Pays d'Armagnac qui a proposé cette démarche pour réfléchir à une "liaison douce" entre le musée et la Domus de Cieutat. Plusieurs scénarii ont été élaborés, ils seront envoyés aux conseillers dès que le CAUE nous transmettra ce document.

b)Il rappelle les animations mises en place pour la Flamme de l'Armagnac le 25 novembre prochain grâce à la collaboration entre la CEE, le BNIA, les filières viticoles et la Mairie.

c)Il se félicite du succès remporté par le concert du 5 novembre (fondation du patrimoine pour les travaux de la cathédrale). L'église était pleine pour une recette de 4000 €, et 2500 € de dons ont été réalisés.

d)Il annonce la réunion de Gers Solidaires (regroupement des plateformes caritatives) le 4 décembre 8 JANVIER à 20H30 à la mairie salle d'honneur à laquelle sont conviées toutes les associations.

- MME LABAT :

Elle présente le dossier qui a permis à la ville d'obtenir sa 1^{ère} FLEUR.

=>Monsieur le Maire se félicite du travail accompli par tous les services pour obtenir ce résultat.

- M BORDENAVE :

Il demande un point sur la vidéo-protection.

=>Monsieur BLAYA répond et précise que les enregistrements ont été efficaces pour solutionner une quinzaine de délits. La gendarmerie est satisfaite de l'aide apportée pour leurs enquêtes.

La séance est levée à 22H10.



EAUZE, le 7 novembre 2017

Michel GABAS
Maire d'EAUZE
Conseiller Départemental du Gers

COPIE

à

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Monsieur le Premier Ministre,

Je me permets de vous interpeller sur un sujet qui me semble essentiel, sujet qui inquiète à juste titre toute la population.

Je suis un élu local (Maire d'une ville de 4200 habitants, conseiller départemental) d'un département rural et par mon métier de pharmacien je bénéficie d'une expertise mais aussi d'un vécu quant à l'organisation des soins dans notre pays.

Notre système de santé s'est dégradé en quelques années tant au niveau de la médecine de ville que de l'organisation hospitalière. Les hôpitaux ont vieilli, la réforme des 35H a participé à la détérioration du service public, mais pire que cela, la raréfaction des praticiens de ville fait peser sur notre système de santé une menace terrible d'accélération du déclassement de notre pays dans ce domaine, alors que nous étions performants.

Vous venez d'arriver aux affaires et je vous en félicite, fort de votre expérience d'élu local et c'est à ce titre que je vous contacte.

Les pharmaciens depuis l'après-guerre sont tenus à un double numerus clausus : l'un à l'entrée de la faculté, l'autre au moment de l'installation. Ce vieux système perdure et même s'il est contraignant pour nous praticiens d'officine, il assure à notre pays le meilleur maillage territorial en Europe. Ce maillage a fait dire un jour à l'un de vos prédécesseurs, ministre de la santé Jacques Barrot, que nous étions les hussards verts de la santé, les premiers au contact de nos populations. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Numerus clausus à l'entrée des facultés légèrement assoupli mais extrêmement sélectif laissant sur le carreau bon nombre d'étudiants qui auraient pu être d'excellents praticiens.

.../...

Rallongement des études médicales, de pharmacie, de chirurgie dentaire qui retardent l'entrée dans la vie active de tous ces futurs praticiens. Centralisme éhonté autour des pôles universitaires au détriment des villes moyennes et surtout de la ruralité.

Il en résulte l'apparition de déserts médicaux même aux portes des grandes villes comme Toulouse, mais aussi une pénurie de médecins dans les hôpitaux publics, les services des PMI, etc.

Que fait l'Etat depuis des années ?

Il raisonne en comptable public à travers les ARS, sans discernement, sans vision à long terme, sans connaissance approfondie des réalités territoriales. Un étudiant en médecine coûte cher, donc on en réduit le nombre. Un médecin prescrit des ordonnances, des transports, des examens, donc moins il y a de médecins moins il y a de dépenses. Pendant ce temps, les collectivités territoriales, les maires, affolés de voir les médecins non remplacés, consacrent un budget conséquent pour recruter des médecins étrangers par le biais d'agences de "chasseurs de tête", dépensent des millions d'euros pour construire des maisons de santé qui ne nous garantissent pas l'arrivée de médecins.

L'exemple de ma ville : EAUZE 4200 habitants avec bassin de vie de 10 000 personnes.

Six médecins il y a trois ans, tous saturés (population âgée, rurale, etc). Aujourd'hui trois médecins car trois partis à la retraite.

Après un an de recherches, j'ai rencontré 10 candidats, tous étrangers. J'ai dépensé pour ma commune déjà 20 000 euros d'acomptes prévisionnels pour les honoraires de recherches qui en cas de réussite s'élèveront à 18 000 € par médecin.

Mon projet de centre médical avoisinera le million d'euros et pour attirer les candidats je ne ferai pas payer de loyer pendant cinq ans.

Quand ce scandale d'état va-t-il cesser ?

Vous parlez d'encore plus de maisons de santé ainsi que de télémédecine ! C'est une vision urbaine de la médecine où l'hôpital devrait occuper un rôle central avec des moyens colossaux au niveau technique et humain, ce qui n'est pas la réalité d'aujourd'hui.

Je ne me contente pas de déplorer l'état alarmant du système de santé français, je compte vous faire des propositions d'un élu de terrain, d'un praticien de terrain, de proximité :

1. Desserrer le numerus clausus à l'entrée des facultés de manière significative ;
2. Raccourcir les études de médecine générale, de pharmacie et de chirurgie dentaire hors spécialisations ;
3. Instaurer un numerus clausus d'installation aux médecins pour assurer un maillage territorial digne d'un pays comme la France.

L'Etat a une responsabilité d'assurer à chaque français au nom de l'égalité face aux soins, une réponse à la maladie, à l'urgence médicale, à la prévention.

.../...

Ceci suppose de "contrarier" les syndicats de médecins libéraux fossoyeurs de la santé en France puisque opposés à ce type de mesure au nom de la sacro-sainte liberté d'installation.

4. Réformer la tarification de tous les praticiens libéraux en instaurant un bonus d'honoraires pour ceux qui s'installent dans les zones défavorisées et un malus pour ceux qui vont dans les zones surpeuplées ;
5. Supprimer les 35H à l'hôpital ;
6. Moderniser les établissements hospitaliers financés par un emprunt d'état spécifique;
7. Donner aux départements la gestion conjointe avec l'état des diagnostics territoriaux de santé ce qui entraînerait la suppression des ARS ;
8. Elargir les compétences des infirmiers en matière de prescriptions de certains soins ;
9. Renforcer le lien médecine hospitalière/médecine de ville en encourageant par des aides financières tous les praticiens libéraux à intégrer des réseaux numériques ;

Monsieur le Premier Ministre, issu comme vous d'un droite sociale, je me sens concerné par l'avenir de mon pays et voit, à ma place d'élu et de pharmacien, le système de santé régresser et dépérir mettant en danger nos populations.

Je vous demande de prendre le sujet à bras le corps, d'écouter aussi les "élus d'en bas", ceux qui vivent au quotidien les difficultés et qui contrairement aux experts en tous genres sont connectés aux réalités.

Merci Monsieur le Premier Ministre pour votre implication dans le redressement du pays, mais je pense que la santé est une préoccupation majeure de nos concitoyens et une mission régaliennne de notre république.

Veillez être assuré, Monsieur le Premier Ministre, de mon plus profond respect et de ma parfaite considération.

Michel GABAS
Maire d'EAUZE
Conseiller Départemental du Gers

Copie à :

- *Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé*
- *Monsieur le Ministre de la Cohésion des Territoires*
- *Madame et messieurs députés et sénateurs du Gers*
- *Monsieur le Président du Conseil Départemental du Gers*